

Annonce de divers dons patriotiques des citoyens de la commune d'Yvry-la-Hauteur, district d'Evreux, pour les frais de la guerre, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de divers dons patriotiques des citoyens de la commune d'Yvry-la-Hauteur, district d'Evreux, pour les frais de la guerre, lors de la séance du 28 germinal an II (17 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 673;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29973_t1_0673_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

6

A Libreval-sur-Cher, 14 lots de biens d'émigrés, estimés 69,533 liv., viennent d'être vendus 143,065 liv.

La Convention décrète l'insertion au bulletin de ces différentes annonces (1).

[Libreval-sur-Cher, 27 vent. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

La vente des biens des émigrés se fait ici avec le plus satisfaisant succès. 14 lots estimés 69,533 liv., ont été vendus ces jours derniers, aux cris répétés de vive la République, vive la Montagne la somme de 143,065 liv. Conséquemment, la vente excède l'estimation de 73,502 liv.

La tyrannie sacerdotale n'existe plus en ce district. Les temples du fanatisme et de l'imposition sont partout renversés, et la raison et la philosophie sont nos divinités tutélaires. Les communes déposent avec activité les hochets et immondices de la superstition, et sous peu de jours, je ferai voyager toutes ces bêtises du sacerdoce vers le creuset national.

Périssent tous les rois! périssent tous leurs esclaves! que tous les aristocrates, les fanatiques, les patriotes de six mois, les égoïstes, les modérés et tous les traîtres à la patrie soient immolés à la vengeance d'un peuple libre! Tels sont les cris que jettent, de toutes parts dans ce district, les ardents amis de la République. Salut Montagnard. »

DURIOU (agent nat.).

7

Les citoyens de la commune d'Yvry-la-Hauteur, chef-lieu de canton, district d'Evreux, ont déposé, pour les frais de la guerre, par les mains du citoyen Lecomte, un couteau de chasse garni en argent; une cravate de soie; un hausse-col en cuivre; deux paires d'épaulettes, argent doré; une paire d'épaulettes en soie et argent doré; en assignats, 64 liv.; en argent, 100 liv.; 11 s., y compris une pièce de Basle donnée pour 12 s.; en or, 96 liv. (3).

[Yvry-la-Hauteur, 24 germ. II. Au repr. Lecomte] (4).

« La Société d'Yvry-la-Hauteur s'empresse toujours, Citoyen député, de donner des preuves de son attachement pour la République. Nos frères les citoyens que la composent sont prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien des principes de liberté et d'égalité qui doivent animer tout bon patriote, et pour le maintien de la Convention nationale qui est leur plus ferme appui. Peu

fortunés, il n'est pas en leur pouvoir de donner beaucoup pour nos frères d'armes, ils auraient bien désiré être en état d'ajouter aux objets que nous t'envoyons en leur nom, par le citoyen Leconte, messenger, et dont voici le détail : une aulne environ d'étoffe écarlate, 52 chemises, 2 drapeaux, 4 paires de bas, une cravate en soie, 16 paires de souliers, une paire de brocquains, un paquet de vieux linge, un de charpie, 4 sabres, 4 beaudriers, 2 épées, 1 couteau de chasse, 1 habit, une veste, une culotte, 3 épau-
 lettes en or et laine, 1 hausse-col, une giberne avec son beaudrier, 96 liv. en or, 100 liv. 2 s. en argent, et 64 liv. 6 s. en assignats. Nous t'envoyons aussi une adresse que tu voudras bien remettre au citoyen président de la Convention, qui exprime nos sentiments envers elle.

Reçois, Citoyen député, l'assurance de nos sentiments pour tout ce qui peut concourir au bien de la République une et indivisible. S et F. »

DELAUNAI, BÉNARD.

[Extrait des reg. de la Sté popul., Séance du 8 germ. II].

« Citoyens représentants,

Notre indignation est à son comble, de voir des monstres comblés des bienfaits d'un peuple qui les avait tirés de la poussière où ils auraient dû rester, oser entreprendre de lever le trône de la servitude sur les cendres de la représentation nationale, et teindre leurs poignards du sang des meilleurs patriotes; ne perdant pas de vue cet article sacré des droits de l'homme que quiconque usurperait la souveraineté nationale, soit sur le champ mis à mort par les hommes libres, nous jurons à la face de l'univers que fidèles aux principes de la Montagne, nous immolerons le premier qui oserait lui parler de roi ou de régent, nous ne répondrons aux projets liberticides des ennemis de la République, que par l'union étroite, et elle fera contre eux l'usage des armes les plus terribles. Oui, Représentants, restez à votre poste, achèvez l'ouvrage de notre liberté, Vive la République, Vive la Montagne. »

P.c.c., 24 germ. : BÉNARD.

8

[COUTHON annonce que] Bosq, capitaine au 1^{er} bataillon des Bouches-du-Rhône, envoie 16 pièces de 6 liv. en don patriotique (1).

[Le cⁿ Bosq, au présid. de la Conv.; 20 germ. II] (2).

« Citoyen,

Il ne me reste plus que 16 pièces de six livres frappées à la face du tyran; mais ils ne souilleront pas plus longtemps ma bourse. J'en fais don à la patrie. Je demande que ce métal aille prendre l'empreinte de la liberté et devienne le

(1) P.V., XXXV, 281. Bⁱⁿ, 28 germ. M.U., XXXVIII, 455; C. Eg., n° 608; Mon., XX, 248.

(2) C 298, pl. 1044, p. 4.

(3) P.V., XXXV, 281 et

(4) C 297, pl. 1029, p. 6, 7.

(1) P.V., XXXV, 281. Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl.); J. Sablier, n° 1264; C. Eg., n° 608.

(2) C 297, pl. 1029, p. 8.